

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D055/2019

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le 22 novembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux de la Maison de l'Enfance - 17 rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 15 novembre 2019

|                   |  |
|-------------------|--|
| Nombre de membres | Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ANTOMPIETRI, Mm BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, Mme TERRASSE, Mme VATINEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN<br><br>Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, M. PALADE, M. PERDRIEL, |
| En exercice : 21  |  |
| Présents : 12     |  |
| Votants : 15      |  |

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à M. ROUSSELIN ; M. GUÉNIER a donné pouvoir à M. MALARGÉ ; Mme VANDERHOEVEN a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BINET

**Objet : Finances – Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Président explique que le C.I.A.S. a besoin de souscrire une ligne de trésorerie afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement.

Il précise que les délais de versement des subventions et participations par les financeurs sont parfois très longs et que le C.I.A.S. doit faire l'avance de trésorerie.

Il indique que conformément aux textes du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Communautaire a été consulté et a donné un avis conforme.

Aussi, vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L.2121-34 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles article L.123-8 et R.123-20 ;

Vu l'avis de la Banque des Territoires sur les contrôles des EPCI sur les C.I.A.S. ;

Vu la délibération n°186/2019 du Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie du 14 novembre 2019, donnant un avis conforme ;

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

↳ Autorise Monsieur le Président à :

- Ouvrir une ligne de trésorerie pour le C.I.A.S. d'un montant maximum de 1 000 000 € ;
- Lancer une consultation auprès des organismes bancaires ;
- Signer tous les documents permettant la mise en place de cette ligne de trésorerie ;

↳ Demande à Monsieur le Président de rendre compte des résultats de la consultation au prochain conseil d'administration.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20191122-19D055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN

